

Évreux, le 10 avril 2017

Après la lecture des **liminaires** de Solidaires Finances Publiques, de FO et de la CGT, le président a renvoyé au national pour les éléments de politique générale et a indiqué qu'il répondrait aux autres questions au cours de l'examen de l'ordre du jour.

Le président admet que les réformes s'enchaînent à un rythme élevé, que la DG ne s'en cache pas. Il indique sur la mesure relative au RAN, qu'elle est en lien avec les suppressions d'emplois qui sont selon lui inéluctables. Il essaie par conséquent d'avoir « un coup d'avance» pour faire face et maintenir les missions à un certain niveau.

Il n'est pas d'accord avec le sentiment de désespérance que nous évoquions en liminaire et indique que dans le département les situations de tension sont traitées et qu'il n'existe pas de situation grave, ou d'inconfort de grande gravité... Il reconnaît cependant un certain mal être au travail généré par les changements.

Le directeur indique qu'il prépare au mieux ces changements, qu'il les assume et que le département a 10 ans de retard à rattraper !

Selon lui on ne peut pas laisser croire que l'on peut respecter les filières, il faut de l'entraide même s'il est conscient que cela « ouvre des fronts complémentaires »...

Enfin, pour lui, le cadencement des changements nous est imposé par les changements extérieurs, il s'efforce donc de les expliquer et de les accompagner. Par ailleurs, il dit avoir de la reconnaissance envers les agents et confiance dans leur capacité à affronter cela...

Face à la négation des problèmes liés aux conditions de travail nous avons fait remarquer au directeur que, y compris, dans notre département de plus en plus de collègues sont désabusés voire désespérés et qu'il n'avait certainement pas connaissance de toutes les situations puisque nous arrivons encore à en régler certaines. De nombreux facteurs en sont à l'origine, tels les méthodes de management, la pression sur les objectifs, les charges toujours croissantes etc.

Le directeur a refusé de répondre en indiquant qu'il était plus préoccupé par les évolutions dans l'industrie que dans l'administration... Chacun appréciera...

Nous avons fait un point sur les Procès verbaux de séances en attente, mais de toute façon on se demande bien à quoi bon, le directeur lui-même, reconnaissant que la Direction générale ne les lit pas !!!

Ce n'est pas un scoop pour nous, nous n'étions pas dupes mais là au moins ça a le mérite d'être clair !

Voilà comment l'administration considère le dialogue social !

**Le premier point à l'ordre du jour portait sur le bilan de la formation professionnelle 2016**

Solidaires Finances publiques a salué le travail effectué par le service de la Formation Professionnelle notant qu' à chaque fois que les conditions le permettaient les sessions avaient été organisées en local. On remarque donc une baisse des formations régionales et nationales.

Le nombre de bénéficiaires de la formation est en hausse et en réponse à des demandes locales plusieurs journées d'étude spécifiques ont été organisées.

On remarque une augmentation des e-formations liées aux réformes de la fiscalité en 2016 et, même si de manière générale, les stagiaires ont porté de bonnes appréciations, l'absentéisme reste élevé sur les e-formations. Nous avons fait remarquer que cet absentéisme reflétait peut-être un type de formation non adapté aux besoins.

On remarque que seul 22 % des agents C ont bénéficié de la formation, un objectif de 30 % de l'effectif est à atteindre selon la for pro.

Selon la Direction le volume de formation doit être proportionné aux besoins en termes de technicité. Le directeur

affirme que la diversité et la complexité des tâches sont moindres pour les C et que par conséquent il est normal qu'il y ait moins de formation pour cette catégorie ...

Il indique donc que l'égalitarisme n'a pas lieu d'être en la matière...

Pour la direction c'est l'administration qui doit créer l'offre de formation et recenser les besoins.

Les besoins des agents sont, selon elle, plus grands que ceux exprimés, de plus, ces besoins vont devenir ceux de la mission et du métier.

Pour le directeur c'est une ineptie de fixer des objectifs à des agents que l'on ne forme pas pour les atteindre. Par conséquent, il souhaite mettre en place une cartographie des compétences et des savoirs.

Pour ce faire 2 outils : les organigrammes fonctionnels et une grille de compétences par type de services SIP / SPL, compétences nécessaires pour assumer les fonctions que couvre le poste. Une note est donc parue avec cette grille d'aide au recensement des besoins qui sera transmise aux pôles métiers. Les métiers devront alors déterminer si la cartographie des compétences permet à la mission de fonctionner ou si une action de formation est nécessaire.

Autrement dit on ne s'occupe plus des demandes de l'agent mais uniquement de l'intérêt d'une formation pour la mission...

Pour le plan local de formation 2017, le directeur souhaite augmenter le volume de formation, construire encore davantage de stage au niveau local, développer la formation sur site et les e-formations.

## **Point 2 : présentation de la campagne IR 2017**

La direction nous a présenté le dispositif mis en place cette année pour la campagne Impôt sur le Revenu.

Pour elle, hormis les nouveautés liées à la mise en place du Prélèvement A la Source, il y a moins de changements que d'habitude. De plus, pour y faire face les agents ont participé à 2 jours de formation organisée localement.

Notons qu'une e-formation est proposée pour la promotion des services en ligne ainsi que sur la déclaration en ligne à proprement parler.

Parmi les nouveaux outils mis en place, des SPI fictifs permettront aux agents de se connecter au service en ligne en même temps que l'usager afin de pouvoir l'aider à faire sa déclaration jusqu'au bout sur le portail impôt.gouv.

Attention un nombre limité de SPI fictifs sera attribué par service et en cas de connexion simultanée avec le même compte fictif ce compte sera automatiquement et définitivement perdu.

Une note sur le sujet est en cours de diffusion.

Concernant le calendrier mis en place, il est proche de ce qui avait été fait l'année précédente.

La déclaration en ligne sera ouverte à compter du 12 avril, le dépôt papier est à effectuer avant le 17 mai et celui en ligne pour le 30 mai.

Nous avons interpellé la direction sur le fait que l'objectif de 100 % de saisie au 30 juin sera difficile à atteindre compte tenu des mises à jour d'états civils et de RIB à faire qui seront bloquantes en cas de non-réponse des usagers.

Selon la direction la fiabilisation des états civils est déjà réalisée depuis plusieurs années et ne générera que peu de travail supplémentaire idem pour les RIB...

Concernant l'ouverture au public et la réception des usagers, le dispositif « campagne » sera mis en place au 18 avril contre le 10 avril initialement prévu. Il s'agissait là d'une demande des chefs de service mais en contre-partie les horaires élargis et sur la pause méridienne à Évreux seront mis en œuvre 2 semaines durant à compter du 2 mai.

Comme chaque année maintenant nous avons répété que l'ouverture en continu le midi à Évreux n'était pas forcément nécessaire compte tenu du peu de réception ( 10 personnes en moyenne).

Nous avons proposé qu'Évreux soit traité comme les autres sites du département avec des horaires élargis mais pas en continu. Nous avons également évoqué les problématiques de sécurité durant la pause méridienne puisque seul 1 ou 2 agents sont à l'accueil.

Le Président a indiqué que ce n'était pas normal, que le midi il devait y avoir le même nombre de personnes à l'accueil que durant la journée...

Nous avons indiqué également que 1 semaine d'horaires élargis, comme les années précédentes, serait suffisante et demandé à ce que, à minima, l'on s'en tienne à cela.

Le président n'a pas souhaité revenir sur sa décision, il a indiqué que cette position serait revue l'année prochaine en fonction du nombre de réceptions cette année sur la pause méridienne.

Quant à la sécurité au sens large, nous avons rappelé que nous étions toujours sous le dispositif vigipirate et demandé quels étaient les moyens mis à disposition pour veiller à la sécurité des agents et du public.

Réponse aucun, le directeur s'est contenté de dire que nous n'étions pas dans le 93 ...

Pourvu qu'il n'arrive rien !

### **Point 3 : Mise en place de la caisse commune DDFIP-SIP-Paierie**

Sur ce sujet un groupe de travail a eu lieu avec différents collègues des services concernés. Il en ressort la proposition de la direction visant à harmoniser les horaires d'ouverture au public ; c'est pourquoi le SIP, la paierie et la caisse seront ouverts de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h.

La caisse de la DDFIP devra traiter en plus de ses activités actuelles les paiements en numéraire des impôts des particuliers, le SIP conservant les paiements par carte bancaire.

Notons que le SIP et la caisse de la DDFIP se trouveront dans le hall A de la Cité administrative rénové à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Nous avons insisté sur la nécessité d'une signalétique adaptée afin que les usagers se rendent directement au bon guichet ce qui devrait être fait.

Aucun renfort à la caisse n'est prévu et pas d'accueil généraliste non plus. Pour la direction le poste caisse n'est pas un emploi à temps plein.

Les dégagements de fonds par les régisseurs seront désormais traités en dehors du hall dans les locaux du service comptabilité et sur rendez vous.

Pendant la période des travaux du 2 mai au 30 juin une caisse commune provisoire sera mise en place à l'accueil actuel du SIP. La vente des timbres fiscaux ne sera pas assurée.

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sera installée dans le hall A.

L'ensemble des représentants des personnels ont posé des questions concrètes d'organisation auxquelles le directeur n'a pas souhaité répondre indiquant que cela n'était pas le plus important et qu'il nous demandait de nous prononcer sur le principe de cette caisse commune et non dans le détail de l'organisation.

Solidaires finances publiques a indiqué que si nous posions ces questions, il s'agissait de s'assurer que lors de la mise en œuvre tout soit en place, que chacun connaisse ses tâches, et que tous les problèmes techniques soit réglés.

Devant l'absence de réponse concrète sur l'organisation matérielle consécutive à la mise en place de cette caisse commune l'ensemble des représentants du personnel se sont abstenus lors du vote.

### **Point 4: Information relative à la dématérialisation des liasses CFE**

L'objectif de cette expérimentation est à terme de supprimer l'envoi papier des liasses CFE par la chambre de commerce et d'industrie et les chambres des métiers.

Pour l'instant pas de difficultés majeures dans l'envoi dématérialisé, on note un petit dysfonctionnement dans les transmissions ( doublons, erreurs d'adressage ). Les services ont fait remonter une demande afin de faire évoluer GESPRO et insérer des infos dans le bloc note.

Le 2 mai un point d'étape sur l'expérimentation sera réalisé avec le bureau GF2A.

### **Point 5: Aménagement de la cartographie des RAN**

La direction locale souhaite proposer à la Direction Générale une modification de la cartographie des RAN dans notre Département. Cela concernerait la fusion des RAN des Andelys et de celle de Louviers pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La direction part du principe que la RAN des Andelys est peu attractive du fait notamment du peu de structures restant implantées suite à l'ASR 2017.

De plus, cela permettra une souplesse dans la gestion des effectifs, bien évidemment, cependant le directeur nous a assuré qu'il gérerait au mieux les situations pour ne pas envoyer un agent trop loin de son domicile.

Solidaires Finances publiques est intervenu longuement pour réfuter l'argument selon lequel la RAN des Andelys serait peu attractive . En effet, nous avions une liste d'agents ayant demandé cette RAN au dernier mouvement et qui se sont vus refuser, parfois leur 1<sup>er</sup> vœu. Nous avons dénoncé le fait que la direction générale bloque des postes pour répartir la pénurie d'agents.

Pour le président, la seule fautive est la règle de l'ancienneté, il indique que si des agents n'ont pas leur mutation c'est parce qu'il y a un niveau de coupure ( ancienneté du dernier agent rentré sur la RAN) parfois élevé et que comme les agents ne sont pas assez anciens, ils n'obtiennent pas leur vœu.

Nous avons indiqué que cette coupure était injustifiée dans la mesure où à l'issue des derniers mouvements, il restait des emplois vacants dans notre département.

Nous avons ajouté que la règle de l'ancienneté administrative n'avait rien à voir là-dedans puisque si la DGFiP recrutait autant d'agents qu'il y a de postes vacants, nous ne nous retrouverions pas dans cette situation.

Le président s'est inscrit en faux sur les vacances d'emploi dans notre département alors que nous avions les tableaux issus des services RH au dernier mouvement.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> mars après affectation des agents C ALD il manquait 13 agents, pour les B, il en manquait 12, seul la catégorie A compte un nombre d'agents suffisant par rapport aux emplois implantés.

Malgré l'évidence le président a refusé de reconnaître ce que nous lui avons pourtant largement démontré.

Nous avons, par ailleurs, précisé que nous ne pouvions être favorables à une fusion de RAN alors que nous revendiquons une affectation la plus fine possible, à la commune, dès le mouvement national.

Nous avons aussi précisé au directeur que certains agents n'osaient pas demander de mutation en filière gestion publique de peur de se retrouver sur une commune de la RAN, qui serait trop loin de leur domicile ou de la commune souhaitée. Ainsi, avec une demande, dès le national, à la commune cela permettrait de rassurer les agents qui ne prendraient pas le risque de se retrouver ailleurs que dans la commune voulue.

Le président a indiqué que de toute façon nous n'aurions jamais satisfaction sur cette revendication.

Solidaires Finances Publiques lui a rappelé que c'était une revendication qu'il continuerait à porter quoiqu'il en pense... à moins que le revendicatif n'évolue à la demande des agents mais pour l'instant ce n'est pas le cas !

Le président a ensuite conclu, cette proposition de RAN sera faite à la DG et, dès son accord de principe, ce projet sera soumis au vote lors d'un prochain CTL.

#### **Point 6 : Information sur la révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels**

Elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dans l'Eure concerne 21 000 locaux commerciaux ou professionnels.

Le calcul des valeurs locatives par référence à des locaux-types en mode « VL 1970 » est abandonné.

Les locaux professionnels sont désormais rattachés à une catégorie ( 38 tarifs catégoriels dans l'Eure ) et à un secteur d'évaluation représentatif du marché locatif. ( 5 différents dans l'Eure ).

La nouvelle Valeur locative brute = surface pondérée x tarif ajustée par un coefficient de localisation.

Comme chaque fois que nous faisons des révisions, il faut atténuer la douloureuse afin d'éviter un tollé général et, certainement par mesure de simplification, il sera dans un premier temps appliqué un coefficient de neutralisation pour maintenir la même répartition des recettes des collectivités entre recettes liées aux professionnels et celles liées aux particuliers.

De plus, et, encore une fois, certainement par mesure de simplification, 2 dispositifs seront appliqués pendant 10 ans, afin, selon les termes de l'administration, de « rendre soutenable la réforme » : le planchonnement ( non vous avez bien lu, l'administration invente même de nouveaux mots pour y arriver ) et le lissage au 1<sup>er</sup> euro.

Nous n'en dirons pas plus !

Solidaires Finances Publiques a fait remarquer que cela allait être une véritable usine à gaz . Le président a reconnu que cela visait effectivement à faire passer la réforme...

#### **Point 7 : Questions diverses**

Solidaires finances Publiques a demandé un point de situation sur la trésorerie de Gisors déménagée aux Andelys suite à un dégât des eaux.

La direction a indiqué que le toit avait été endommagé suite à la chute de tuiles, il a donc été réparé. Un expert est passé et a conclu que le flocage et l'isolation du plafond n'étaient pas atteints donc ne nécessitaient pas d'être refaits. C'est pourquoi les agents après réfection du plafond, nettoyage... doivent regagner les locaux au 10 avril.

Solidaires finances publiques a demandé qu'avant emménagement les acteurs de prévention se rendent sur place pour s'assurer qu'il n'y avait plus aucun risque pour la santé des agents.

La direction nous a accordé cette visite et a réaffirmé son intention de quitter les lieux.

Nous l'avons donc interrogé sur une piste pour de nouveaux bureaux dans les locaux de l'hôpital ; le directeur a simplement dit que cela était en cours de réflexion... Affaire à suivre...

Nous restons mobilisés sur ce dossier aux côtés des agents.